



L'article paru dans le Courrier de Portneuf concernant l'adoption du budget 2015, prête à confusion. Contrairement à ce qui est inscrit, les taxes foncières diminuent de 0,05 \$/100 \$ d'évaluation. Il importe de faire une distinction entre les taxes foncières et le rôle d'évaluation. Il est vrai que suite au dépôt par la MRC de Portneuf d'un nouveau rôle d'évaluation, certaines propriétés subiront une hausse de leur évaluation foncière. Afin de réduire l'impact, le conseil a diminué de 0,05 \$ le taux des taxes foncières.

Conformément à la Loi, les membres du conseil municipal de Deschambault-Grondines ont adopté le 15 décembre dernier le budget pour l'exercice financier 2015 de même que le programme triennal d'immobilisations.

Le conseil municipal, comme à chaque année, conjugue ses efforts pour maintenir les taux de taxes à un coût le plus bas possible tout en travaillant à l'amélioration et à l'ajout des services disponibles à la population.

Comme vous le constaterez à la lecture de ce document, les taux des taxes à l'ensemble sur la valeur foncière sont diminués et passent de 0,84 \$/100 \$ à 0,79 \$/100 \$ d'évaluation. Les tarifs de compensation pour les services résidentiels demeurent sensiblement les mêmes. Les tarifs pour le service des matières résiduelles et secondaires, pour une résidence unifamiliale passe de 140 \$ à 130 \$.

Toutefois, certains propriétaires noteront tout de même une hausse de leur compte de taxes causée par l'ajustement de leur évaluation. La MRC de Portneuf doit, selon des règles gouvernementales, ajuster les valeurs imposables selon l'évaluation du marché. Nous vous invitons à consulter le rôle en ligne sur le site de la municipalité afin de connaître votre évaluation. www.deschambault-grondines.com, à l'onglet Rôle d'évaluation en ligne.

Quant au service de gestion des eaux usées par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, les taux sont ajustés selon les coûts imposés par la Régie. Ainsi, en 2015 les coûts restent inchangés. Il en coûtera 55 \$ par installation pour un immeuble résidentiel avec utilisation annuelle et 28 \$ par installation pour un immeuble résidentiel avec utilisation saisonnière.

Les projets majeurs, déjà amorcés, seront poursuivis en 2015, et sont notamment les suivants :

- Poursuivre la recherche d'une aide financière pour permettre que les projets de remplacement d'une conduite de distribution de l'eau et le prolongement et bouclage du réseau d'aqueduc sur la route Delorme, soient accessibles;
- Continuer les démarches entreprises pour assurer l'aménagement d'un accès au Développement Montambault sur le chemin du Roy;
- Maintien du programme de réhabilitation aux propriétaires concernés par l'installation ou le remplacement de leur système épurateur afin de les aider à se conformer aux dispositions du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, édicté par le gouvernement du Québec;
- Une réponse positive à une demande d'autorisation formulée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec permettra la mise en chantier d'un projet de développement résidentiel d'environ 13 terrains, sur le site du Développement Guilbault dans le secteur Grondines. Aussi, puisque tous les espaces résidentiels seront comblés, et ce, à court terme, une analyse des besoins futurs permettra le dépôt d'un dossier argumentaire auprès des instances concernées;
- Présentation des résultats de l'étude de préfaisabilité pour un réseau collecteur alternatif ou conventionnel et système de traitement communautaire, secteur Grondines;
- Le Couvent de Deschambault : les résultats de l'étude sur l'état de la structure guideront la réflexion des élus quant au projet de restauration du Couvent de Deschambault;
- Achat d'un camion autopompe.

Nous vous invitons à prendre connaissance du document résumant les grandes lignes du budget et du programme triennal d'immobilisations et à formuler, s'il y a lieu, vos interrogations et commentaires.

En terminant, les membres du conseil municipal ainsi que les employés de la municipalité se joignent à moi pour vous réitérer nos meilleurs vœux pour l'année 2015.

Gaston Arcand,
Maire

DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2015

Budget 2015 et programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017

REVENUS		2014	2015	2014	2015
Taxes		4 011 892 \$	4 120 333 \$		
Paievements tenant lieu de taxes		52 989 \$	52 727 \$		
Transferts		107 188 \$	80 366 \$		
Services rendus		37 810 \$	40 960 \$		
Imposition de droits		63 000 \$	62 500 \$		
Amendes et Pénalités		10 000 \$	10 000 \$		
Intérêts		24 201 \$	24 600 \$		
Autres revenus		80 000 \$	70 000 \$		
TOTAL DES REVENUS		4 387 080 \$	4 461 486 \$		
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Administration générale					
Conseil				119 220 \$	119 935 \$
Application de la loi				5 300 \$	6 300 \$
Gestion financière et administrative				531 956 \$	543 434 \$
Greffe				0 \$	0 \$
Évaluation				58 885 \$	59 000 \$
Autres				65 862 \$	60 844 \$
				781 223 \$	789 513 \$
Sécurité publique					
Police				357 028 \$	373 548 \$
Sécurité incendie				111 825 \$	118 960 \$
Sécurité civile				4 941 \$	5 600 \$
Bornes-fontaines				28 275 \$	26 425 \$
Autres				960 \$	1 210 \$
				503 029 \$	525 743 \$
Transport					
<i>Réseau routier</i>					
Voirie municipale				336 200 \$	325 255 \$
Enlèvement de la neige				192 650 \$	198 400 \$
Éclairage des rues				52 300 \$	52 950 \$
Circulation et stationnement				28 080 \$	54 580 \$
<i>Transport collectif</i>					
Transport en commun				9 809 \$	9 500 \$
				619 039 \$	640 685 \$

DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2015

Hygiène du milieu				2014	2015
<i>Eau et égout</i>					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable				150 775 \$	151 785 \$
Réseau de distribution de l'eau potable				180 955 \$	202 165 \$
Traitement des eaux usées				211 855 \$	180 930 \$
Réseaux d'égout				15 790 \$	17 510 \$
<i>Matières résiduelles - Déchets domestiques</i>					
Cueillette et transport				80 876 \$	81 130 \$
Élimination				66 503 \$	60 572 \$
<i>Matières secondaires et organiques</i>					
Cueillette et transport				59 801 \$	60 941 \$
Autres				5 000 \$	5 300 \$
Cours d'eau				20 401 \$	14 550 \$
				791 956 \$	774 883 \$
Santé & bien-être				5 726 \$	5 850 \$
Aménagement, urbanisme et développement					
Aménagement, urbanisme et zonage				116 009 \$	115 020 \$
<i>Promotion et développement économique</i>					
Industries et commerces				43 799 \$	51 029 \$
Tourisme				23 750 \$	26 500 \$
Autres				61 700 \$	62 500 \$
				245 258 \$	255 049 \$
Loisirs et Culture					
<i>Activités récréatives</i>					
Centres communautaires				132 255 \$	138 010 \$
Patinoires extérieures				15 620 \$	15 220 \$
Parcs et terrains de jeux				214 355 \$	194 435 \$
Autres				80 727 \$	80 345 \$
				442 957 \$	428 010 \$
<i>Activités culturelles</i>					
Centres communautaires				113 950 \$	119 035 \$
Bibliothèques				36 475 \$	23 625 \$
Patrimoine				53 925 \$	67 700 \$
Autres				67 750 \$	77 300 \$
				272 100 \$	287 660 \$
				715 057 \$	715 670 \$
Frais de financement					
<i>Dettes à long terme</i>					
Intérêts				171 691 \$	137 300 \$
Autres frais				19 475 \$	660 \$
				191 166 \$	137 960 \$
TOTAL				3 852 454 \$	3 845 353 \$

DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2015

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES			2014	2015
Remboursement en capital			666 626 \$	618 188 \$
Affectation aux activités d'investissement			12 000 \$	23 945 \$
SOUS-TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES			678 626 \$	642 133 \$
Affectation surplus			(144 000 \$)	(26 000 \$)
Budget 2014			4 387 080 \$	
Budget 2015				4 461 486 \$
ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT			2014	2015
<i>Services de financement</i>				
Autres revenus		0 \$	0 \$	
Activités de fonctionnement		12 000 \$	23 945 \$	
Excédent de fonctionnement		488 500 \$	604 700 \$	
		500 500 \$	628 645 \$	
<i>Dépenses d'investissement</i>				
Administration générale			14 600 \$	3 000 \$
Sécurité publique			18 900 \$	25 945 \$
Transport			12 500 \$	55 000 \$
Hygiène du milieu			37 000 \$	363 800 \$
Aménagement, urbanisme et développement			343 000 \$	0 \$
Loisirs et culture			74 500 \$	180 900 \$
			500 500 \$	628 645 \$
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE				
Comprenant la taxe imposée par le gouvernement du Québec pour les services de la Sûreté du Québec	2014		2015	
	0,6649 \$/100 \$		0,6494 \$/100 \$	

Autres taxes générales sur la valeur foncière en vertu des règlements numéros:

	2014	2015
69-92, 71-92, 79-93	0,0496 \$	0,0265 \$
79-93, 92-94	0,0220 \$	0,0202 \$
69-92, 71-92, 79-93 (186-00)	0,0053 \$	0,0048 \$
109-95	0,0064 \$	0,0058 \$
110-95	0,0080 \$	0,0073 \$
193-00, 25-04 (37-05)	0,0087 \$	0,0078 \$
25-04	0,0137 \$	0,0128 \$
38-05	0,0025 \$	0,0023 \$
39-05	0,0109 \$	0,0100 \$
45-05	0,0103 \$	0,0094 \$
60-06	0,0090 \$	0,0083 \$
95-09	0,0014 \$	0,0012 \$
95-09	0,0096 \$	0,0086 \$
106-10	0,0025 \$	0,0018 \$
110-10	0,0091 \$	0,0083 \$
113-10	0,0061 \$	0,0055 \$
	0,1751 \$/100 \$	0,1406 \$/100 \$

DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2015

Sur l'ensemble des immeubles inscrits et assujettis au rôle d'évaluation;

Taxes générales sur la valeur foncière	<u>0,8400 \$/100 \$</u>	<u>0,7900 \$/100 \$</u>
----------------------------------------	-------------------------	-------------------------

2014

2015

Taxe de répartition locale en vertu des règlements 154-155, 10-90, 26-91, pour les immeubles assujettis (Parc industriel) à ladite taxe, secteur Deschambault :

	0,0412 \$ du 100 \$	0,0416 \$ du 100 \$
--	---------------------	---------------------

Taxe de répartition locale en vertu de règlement 160-98 pour les immeubles assujettis à ladite taxe, secteur Deschambault :

	42 \$/unité	36 \$/unité
--	-------------	-------------

Taxe de répartition locale en vertu du règlement 106-10 pour les immeubles assujettis à ladite taxe, secteur Grondines :

	0,3243 \$ du 100 \$	0,2712 \$ du 100 \$
--	---------------------	---------------------

Programme triennal d'immobilisations

Année 2015	628 645 \$
Année 2016	60 000 \$
Année 2017	500 000 \$

Tarifification pour services municipaux résidentiels

Eau	135 \$
Égout	160 \$
Déchets domestiques	130 \$

Eaux usées des résidences isolées pour tous les immeubles non desservis par le réseau d'égout municipal

Pour un immeuble résidentiel avec utilisation annuelle	55 \$ /installation
Pour un immeuble résidentiel avec utilisation saisonnière	28 \$ /installation

PAIEMENT DES TAXES 2015

Le paiement des taxes peut se faire sur trois versements pour un compte de 300 \$ et plus. Les dates suivantes sont prévues pour ces trois versements :

1 ^{er} versement	15 mars
2 ^e versement	15 juin
3 ^e versement	15 août